

Législature 2017-2021

Séance du 27 février 2019

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°42

Giratoire de la route de contournement de Morens le long de la Petite Glâne

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre des négociations entre la Commune de Morens et l'Armée en 2016 concernant la vente de la parcelle 256 de Morens (route désaffectée traversant le système de pistes entre la frontière cantonale et le pont sur la Petite Glâne), des discussions ont eu lieu concernant le giratoire de la route de contournement de Morens le long de la Petite Glâne. Il avait été convenu que ce giratoire serait supprimé et que les voies de circulation seraient adaptées à cet endroit.

Depuis la fusion, de nombreuses séances ont réuni la Commune, l'Armée, le Service des Ponts et Chaussées et le bureau d'ingénieur mandaté concernant cette problématique. Différents projets ont été présentés pour la suppression de ce giratoire et l'adaptation des voies de circulation, avec la volonté de garder un tronçon à 60 km/h avec les aménagements nécessaires à la sécurité des usagers, pour ne pas créer une situation plus dangereuse qu'actuellement. Il a été constaté que la réalisation d'un projet satisfaisant et répondant aux normes engendrerait des emprises disproportionnées sur des terrains de tiers par rapport à la situation actuelle.

Compte tenu de ce qui précède, les acteurs du projet ont pris la décision commune de reconsidérer la situation et de maintenir le giratoire actuel. En effet, la viabilité et la fonctionnalité de ce giratoire ont été vérifiées et celui-ci est tout à fait adapté à la circulation présente sur cette route.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, Dicastère de l'Aménagement du territoire et des Constructions